

PRÉSENTATION DU COMITÉ FÉDÉRAL D'ÉTHIQUE

En 2018, la FFVL a institué en son sein un comité fédéral d'Éthique. Ce comité est chargé de veiller à l'application de la charte d'éthique et de déontologie, à son enrichissement et à son actualisation, ainsi qu'au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention des conflits d'intérêts ou d'autre nature. Ces missions s'inscrivent dans le cadre très large de la délégation donnée par l'État à la fédération, notamment autour des valeurs de la République et des valeurs de l'olympisme.

Cette charte s'applique aux dirigeants de la FFVL, aux responsables de toutes ses structures (clubs, OBL, CDVL et ligues) ainsi qu'à tous ses licenciés.

La FFVL se charge de la faire connaître et de la diffuser.

L'éthique et la déontologie ont une fonction préventive. Il s'agit de définir les valeurs fondamentales et des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour une communauté.

Il est de la compétence de la FFVL de veiller au respect de l'esprit sportif, des valeurs du sport et des valeurs citoyennes par le prononcé de mesures adéquates, à fort quotient éducatif, à l'égard de ceux qui les méconnaîtraient.

Le rôle de l'ensemble des structures affiliées à la FFVL est fondamental dans la promotion et la transmission de ces valeurs.

La charte d'éthique et de déontologie se décline selon les divers thèmes indiqués ci-dessous.

Respecter les valeurs du sport : équité, sportivité, amélioration des capacités et compétences individuelles et collectives, courage, solidarité.

- 1. Respecter les acteurs** des compétitions (organisateur, juges, autres sportifs).
- 2. Se respecter soi-même et les autres** (estime de soi, connaissance de ses limites, entraînement, refus du dopage...).
- 3. Se conformer aux règles du jeu** (réglementation des activités, souci de la sécurité de tous...).
- 4. S'interdire toute violence, toute pratique de harcèlement ou de discrimination** (raciste, sexiste et sexuelle, religieuse).
- 5. Être maître de soi** en toutes circonstances (vis-à-vis des conditions de pratique et aussi des autres).
- 6. Favoriser l'accès de tous** aux activités sportives, ainsi que l'égal accès aux responsabilités de dirigeant.
- 7. Respecter les valeurs du sport** et leur universalité.

8. **Favoriser le fonctionnement démocratique** de toutes les structures relevant de la fédération et être attentif à d'éventuels conflits d'intérêt.
9. **Contribuer au déroulement sincère et solidaire** des actions, évènements et compétitions (gestion transparente, réglementation des activités, impartialité des décisions...).
10. **Favoriser** l'encadrement des disciplines pour **une pratique sereine et sécurisée** pour tous les publics et sur tous les lieux de pratique (qualité de la formation, amélioration des compétences, intégrité et exemplarité du comportement des moniteurs et autres encadrants).
11. **Protéger l'environnement** et contribuer au développement durable (respect et aménagement des sites de pratique, modes de transport, sensibilisation, recyclage des matériels, protection des milieux naturels...).

Le comité d'Éthique est à l'écoute et au service de l'ensemble de la communauté fédérale.

Il peut être saisi par tout pratiquant ou intervenant de nos sports pour tout objet appartenant à son périmètre de compétences, à l'adresse générique : ethique@ffvl.fr

Le comité d'Éthique n'a aucun pouvoir de « police » : il fonctionne selon un principe de recommandations à l'attention des structures et personnes concernées.

Se proposant comme premier organe de médiation, il saura, dans la plus grande discrétion et confidentialité, soit assurer cette médiation, soit proposer une orientation vers des instances compétentes, telles que le Comité directeur de la FFVL, les commissions concernées, la commission Disciplinaire, la commission de Lutte contre le dopage, voire des consultants extérieurs ou les services de la justice.

Sara Gill, Jean-Loup Morette, Jean-Claude Messmer, Bruno Ferry-Wilczek, Alain Etienne, Joël Amiable, Gérard Vieux.